

BREVETS B1-B2-B3

OBJECTIFS	CRITÈRES D'ÉVALUATION	RÈGLES DE SÉCURITÉ
<p>Brevet B1</p> <p>Aptitude à la P.A./Voltige</p>	<p>Sauts tests :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} saut : 4 tours alternés. • 2^e saut : 2 tours alternés suivis d'un looping arrière. • 3^e saut : tenue d'une position. Tête en Bas et d'une position réduite, suivi d'une voltige complète. A chaque saut sont jugés la durée de la prise de vitesse, l'équilibre de la position, la justesse des placements et la perception des références. 	<ul style="list-style-type: none"> • Hauteur de parachutage adaptée à l'exercice. • Hauteur d'ouverture minimale 850 m. • Limite maximale de vent au sol : 11m/s.
<p>Brevet B2</p> <p>Aptitude au Vol Relatif</p>	<p>2 sauts tests :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} saut. Départ libre, candidat en n° 2. Appontage - 360° – appontage. • 2^e saut. Départ du candidat en piqueur 2'' après, sur signe du testeur, appontage. <p>A chaque saut sont jugés la maîtrise des sorties, des approches, des finales et des appontages, la conscience de la hauteur et du temps, l'efficacité et la sécurité à la séparation, les signes avant l'ouverture.</p>	<p>L'initiateur ne peut sauter qu'avec un seul élève à la fois sur la durée de la formation au B2.</p> <p>Le B2 ne peut être validé qu'à l'issue de 8 sauts de formation spécifique aux techniques du Vol Relatif.</p>
<p>Brevet B3</p> <p>Aptitude au Vol Contact</p>	<p>Appontage en position haute et basse.</p> <p>Appontage en position 3 ou 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Matériel</u> : <p>Utilisation de voilures spécifiques « voile contact ».</p> <p>Système de rétraction d'extracteur obligatoire.</p>

		<p>Système RSL déconnecté</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Tenue de saut et équipements :</u> <p>Bras et jambes couverts.</p> <p>Casques, gants, chaussettes montantes, chaussures basses.</p> <p>Altimètre.</p> <p>Coupe sangle efficace.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Largage :</u> <p>Hauteur minimum 1200 m.</p> <p>De préférence face au vent.</p> <p>Attention à la dérive sous voile par vent fort en altitude.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Séparation :</u> <p>850 m minimum.</p> <p>Dérogation ponctuelle, possible, accordée par le DTN, pour les membres du collectif France VC et équipes de démonstration des Armées sur un programme défini.</p>
--	--	---

Rappel : l'emport d'un déclencheur de sécurité sur le secours est obligatoire pour tous les pratiquants.

Prérogatives :

- Accès aux compétitions sur tous types de sites (dans la spécialité correspondante).